Image not found or type unknown

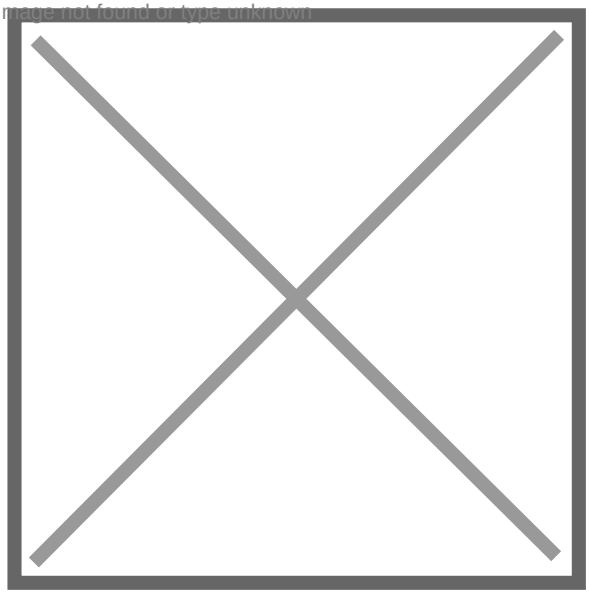

Recours administratif

Par **ALAIN011**, le **24/03/2022** à **12:15**

Bonjour,

Suite à l'obtention d'autorisation d'urbanisme par la mairie, nous avons affiché un panneau d'information le 30/01/22. Notre voisin a déposé un recours auprès de la mairie.

Compte tenu des nouvelles mesures de la loi ELAN, qu'est-ce que vous nous invitez à faire en entendant la purge des recours ?

Merci

Cordialement

Alain

Par **nihilscio**, le **24/03/2022** à **12:37**

Bonjour,

Quelles nouvelles mesues ?

Prenez connaissance des motifs du recours afin d'apprécier s'il est sérieux. De tels recours sont souvent fantaisistes. Mais, de manière générale, il est prudent d'attendre la fin du délai de recours pour commencer la construction.

Constituez-vous des preuves de l'affichage, le meiux étant de faire faire des constats d'huissier.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés